

République Française Commune de <b>SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE</b> Département des Yvelines Arrondissement de Rambouillet Canton de Chevreuse	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS          DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
<b>N° 78 / 575 / 2022 / 052</b>	Date de convocation 01/07/2022	Date d'affichage 08/07/2022	Nombre de Conseillers En exercice    Présents    Votants 28                    22                    28
<b>OBJET : CONVENTION ENTRE SAINT-REMY-LES CHEVREUSE ET L'ASSOCIATION YVETTE VALLEE EN          TRANSITION POUR LA PLANTATION ET LA GESTION D'ARBRES FRUITIERS LE LONG DE LA PISTE          CYCLABLE</b>			

**NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 28**

**EN EXERCICE : 28**

*L'an deux mille vingt-deux, le sept juillet à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Rémy-lès-Chevreuse, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> juillet 2022 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.*

**Présents : 22**

Monsieur BAVOIL Dominique, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur BACHELARD Jacques, Monsieur RICHARD François, Madame PERIS Valérie, Monsieur LECAILTEL Henri, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Madame MATERNE Anne-Sophie, Madame BLIN-VERLHAC Stéphanie, Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25), Monsieur LANAUVE DE TARTAS Philippe, Madame ROCH Catherine (arrivée à 20h05), Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie, Madame VARETTA-LONJARET Floriane.

*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Absents représentés : 7 (6 à partir de 20h25)**

Madame GAUTIER Sylvie donne pouvoir à Monsieur Henri LECAILTEL.  
 Madame BLONDEL Bernadette donne pouvoir à Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès.  
 Madame GROBON Marion donne pouvoir à Madame BRUNELLO Gérarda.  
 Monsieur BENZAID Alain donne pouvoir à Monsieur RICHARD François.  
 Monsieur PONSEN Joël donne pouvoir à Monsieur CAOUS Jacques.  
 Madame CONTAMINE Marie (arrivée à 20h25) donne pouvoir à Madame JOURDEN Dominique  
 Monsieur NOGUES Thomas donne pouvoir à Monsieur BAVOIL Dominique.

**Absents non représentés : 1** (Madame ROCH Catherine)

Madame BOSDARROS-WARINGHEM Agnès procède à l'appel. Le quorum est atteint.

**Début de la séance à 20h00.**

**Secrétaire de séance** : Monsieur LECAILTEL Henri *en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.*

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2022**

**Secrétaire de séance** : Madame BRUNELLO Gérarda

Le procès-verbal de la séance du 19 mai 2022 est adopté à la Majorité.

**Pour : 24 voix**

**Contre : 3 voix (Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame MINEC Sophie et Madame VARETTA-LONJARET Floriane).**

Arrivée de Madame ROCH Catherine à 20h05

Accusé de réception en préfecture 078-217805753-20220711-2022-52-DE Date de réception préfecture : 11/07/2022
---

**Le Conseil Municipal,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de convention entre la ville de Saint-Rémy-lès-Chevreuse et l'association « Yvette vallée en transition » pour la plantation et la gestion d'arbres fruitiers le long de la piste cyclable,

**CONSIDERANT** la volonté de la Commune de s'engager dans une démarche de protection et de valorisation du patrimoine naturel, en s'impliquant dans un projet de plantation d'arbres fruitiers,

**CONSIDERANT** que l'objet statutaire de l'association Yvette Vallée en Transition, déclarée en Sous-préfecture le 8 juillet 2019, en fait un partenaire privilégié pour mener à bien ce projet,

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission vie associative-sport en date du 24 juin 2022,

**Après présentation par Monsieur CAOUS Jacques,**

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire, et en avoir délibéré, au scrutin public, à l'unanimité.**

**APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Yvette Vallée en transition, 90 rue Port Royal à Saint-Rémy-lès-Chevreuse, représentée par son Président, Monsieur Hervé MAUCLERE.

**PRECISE** que l'association Yvette Vallée en Transition, apportera son savoir-faire sur le choix et la plantation des fruitiers et accompagnera la commune dans des actions de sensibilisation auprès des écoles.

**PRECISE** que la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse apportera un soutien technique au projet en évaluant, chaque année les besoins nécessaires au bon déroulement de celui-ci.

**DÉCIDE** d'allouer à l'association Yvette Vallée en Transition une subvention annuelle d'un montant de 700€ correspondant aux frais engagés et à la prise en charge de prestations et d'animations.

**DIT** que les dépenses seront inscrites aux projets de Budget Primitif de la commune de Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, pour une durée de trois ans à compter de sa notification et sa transmission au contrôle de légalité.

*Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité et de son affichage.*

Fait et délibéré en séance  
Les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
**Dominique BAVOIL**



En annexe : convention de partenariat avec l'association Yvette Vallée en transition

Accusé de réception en préfecture  
078-217805753-20220711-2022-52-DE  
Date de réception préfecture : 11/07/2022